

Délibération n° 2019-023



Conseil Municipal du 21 février 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le 21 février 2019 à 21h00, sous la présidence de Mr Philippe CALLEJA

Etaient présents :

Mmes et MM. CALLEJA Philippe - LAFONT - SOLER – DESCONS - CALLEJA Martine- PEREIRA - GALY - MISTOU - BORROMINI – DELEAU -PELOUS- PAILHES – FOURGOUS – BALLANDI - BERTRAND – BAQUERO - BOUSQUIE CAUJOLLE - CHELBAB – CATALA

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir

Mr Christopher JOHNSON donne procuration à Mr Joseph GALY
Mr Patrick MASSAT donne procuration à Mr Jean-Michel SOLER
Mme Emmanuelle GAYRAUD donne procuration à Mme Grace BALLANDI
Mr Christian BRESEGHETTO donne procuration à Mr Jean-Louis BERTRAND

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 19
Nombre de votants : 23

Secrétaire de séance : Mr Jean-Michel SOLER

DEBAT COMPLEMENTAIRE _ P.A.D.D. _

OFFRE EDUCATIVE ET SPORTIVE _Evolution de l'axe 3 du PADD

Rapporteur : Philippe CALLEJA

Dans le cadre de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme, le 25 octobre 2018, les Conseillers Municipaux ont débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Pour mémoire, les orientations du PADD se déclinent en trois axes:

Axe 1 : Saverdun durable ! Sa nature, son agriculture, ses paysages

- Inscrire le développement de la commune dans des pratiques durables
- Préserver les richesses naturelles du territoire
- Favoriser le maintien et la diversification de l'activité agricole

Axe 2 : Saverdun 2035, un projet mesuré, adapté et qualitatif

- Développer l'urbanisation de manière modérée
- Proposer une urbanisation adaptée aux besoins
- Assurer un développement urbain de qualité

Axe 3 : A l'interface entre l'Ariège et la Haute-Garonne ; Saverdun, une ville attractive et dynamique

- Développer l'attractivité économique de la commune
- Développer l'offre touristique
- Adapter l'offre en équipement public
- Valoriser le cadre de vie dans l'espace public
- Réinvestir les berges de l'Ariège

Depuis ce débat, la réflexion continue de se nourrir et de s'enrichir du travail réalisé dans les différents ateliers et de l'actualité du territoire.

C'est ainsi qu'il est aujourd'hui proposé à l'Assemblée de compléter l'axe 3 du PADD, intitulé « **A l'interface entre l'Ariège et la Haute-Garonne ; Saverdun, une ville attractive et dynamique** », et plus précisément le volet consacré à l'offre en équipement public (scolaire et sportif)

En effet, l'actualité locale a relancé la question de la construction d'un lycée d'enseignement général sur le territoire de la Basse Ariège/ Sud Toulousain.

Cette interrogation s'est naturellement invitée dans la révision du Plan Local d'Urbanisme. Il apparaît que la commune, qui s'est portée candidate auprès de Mme la Présidente de Région Occitanie, pour accueillir un tel établissement, serait en capacité d'aménager un « pôle éducatif » au sud-est de la ville. Ce projet se pose en complémentarité du projet de construction d'un second groupe scolaire et d'équipements sportifs.

Afin de conforter la candidature de Saverdun pour la construction d'un lycée d'enseignement général sur Saverdun et, plus largement, pour conforter le projet d'un « pôle éducatif et sportif », il est proposé au Conseil de débattre sur la rédaction suivante du PADD :

Actuelle Rédaction du PADD (délibération octobre 2018) Axe 3



ADAPTER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENT PUBLIC

En équilibrant l'offre d'équipements scolaires et sportifs dans la commune

Afin de rééquilibrer l'offre scolaire entre les deux rives communales et de renforcer les capacités d'accueil des élèves d'écoles primaires, la commune souhaite aménager un nouveau groupe scolaire à l'est du territoire (cf. carte).

Cet établissement sera accompagné d'un nouvel équipement sportif, implanté à proximité du futur groupe scolaire. Une connexion par des cheminements doux entre les deux structures et le centre-bourg est à prévoir afin de répondre à la volonté communale de connecter les différents quartiers entre eux (cf. axe n°2, orientation : assurer un développement urbain de qualité en maintenant le lien social dans les quartiers).

Nouvelle rédaction proposée au Débat ce jeudi 21 février (en bleu, les ajouts) :

« Adapter l'offre en équipement public

En équilibrant l'offre d'équipements scolaires et sportifs dans la commune

Afin de rééquilibrer l'offre scolaire entre les deux rives communales et renforcer les capacités d'accueil des élèves d'écoles primaires, la commune souhaite aménager un nouveau groupe scolaire à l'est du territoire (cf. carte).

Cet établissement sera accompagné d'un nouvel équipement sportif, implanté à proximité du futur groupe scolaire. Une connexion par des cheminements doux entre les deux structures et le centre-bourg est à prévoir afin de répondre à la volonté communale de connecter les différents quartiers entre eux (cf. axe n°2, orientation : assurer un développement urbain de qualité en maintenant le lien social dans les quartiers).

Ce pôle « éducatif et sportif » pourra être complété (et mutualisé) par l'implantation d'un établissement d'enseignement secondaire type lycée d'enseignement général. »

LE CONSEIL,

*Vu la révision générale du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la présentation du projet du PADD modifiée
Vu le débat qui s'est tenu,*

PREND ACTE

- De la tenue du second débat sur le Projet d'Aménagement et de développement durable - PADD- (tel qu'il est présenté ci-dessus)
- Annexe à la présente délibération le projet de PADD
- La délibération sera transmise à Mme la Préfète et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Le MAIRE, certifie, sous sa responsabilité,

Pour extrait conforme,

Le Maire

le caractère exécutoire de cet acte le



Accusé de réception en préfecture
009-210902821-20190227-DEL2019023-DE
Reçu le 27/02/2019

